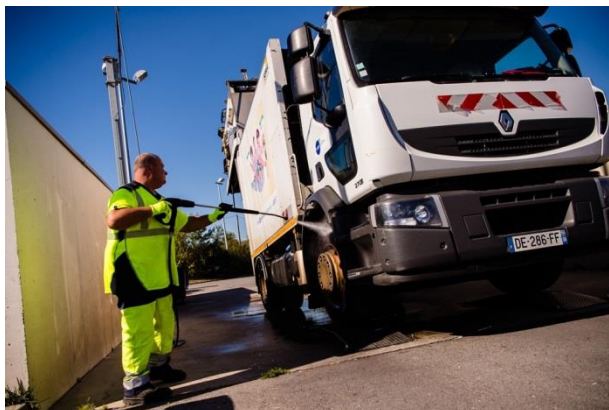


## Les agents de Lorient Agglomération se mobilisent pour faire fonctionner les services publics essentiels à la population

Dès le début de la crise sanitaire, Lorient Agglomération a mis en œuvre ses plans de continuité d'activité.

Après quatre semaines de confinement décidées par le gouvernement, les services publics essentiels opérés par Lorient Agglomération sont maintenus grâce à l'activation de ses plans de continuité d'activité. Mis en œuvre au travers de la mobilisation de près de 450 agents - dont les 2/3 sont présents sur le terrain - ils permettent la continuité des politiques publiques nécessaires à la population et aux acteurs économiques.

Gestion et valorisation des déchets : maintien de la collecte en porte à porte des déchets ménagers 3 flux (poubelle verte, jaune et noire). La collecte des points d'apport volontaire de papier et de verre se poursuit (1 000 points tri répartis sur les 25 communes), hormis pour les containers textile. Afin de respecter les mesures de distanciation sociale et de redéployer sur la collecte des déchets une partie des moyens humains consacrés à ce service public, il a été nécessaire de fermer au public les 13 déchèteries dès le mardi 17 mars. Le numéro vert est accessible aux horaires habituels (0 800 100 601). Le centre de tri, initialement fermé à l'initiative de l'exploitant (Ateliers Fouesnantais), a rouvert le 6 avril dernier. Son fonctionnement a été adapté pour tenir compte de la crise sanitaire.



Eau et Assainissement : maintien du numéro vert (0 800 100 601), traitement des demandes des usagers à l'exception des contrôles d'assainissement collectif et non collectif, maintien du fonctionnement des usines de production d'eau potable et stations d'épuration, des dépannages sur réseaux d'eau potable et d'assainissement. Tous les chantiers et projets en études ont en revanche, à ce stade, été interrompus.

Développement économique - tourisme : Un premier train de mesures de soutien aux acteurs économiques a été annoncé par le Président de Lorient Agglomération (cf. communiqué du 27 mars). Les relations avec les délégataires (Segepex, Sellor, MAPL...) et les partenaires économiques et touristiques de Lorient Agglomération (Chambres consulaires, Lorient Bretagne Sud Tourisme, SEM Lorient Keroman, Mission Locale réseaux pour l'emploi du Pays de Lorient...) sont constantes pour gérer la crise et préparer la reprise. Un travail partenarial avec les services de l'Etat, la CCIM et l'Office de tourisme et l'agence de développement économique Audélor est en cours pour rassembler les forces du territoire au service des entreprises en difficulté.

Transports collectifs : Depuis le 24 mars, l'offre de transport est adaptée à des déplacements minimum: lignes à haute fréquence (Lignes T1, T2, T3, T4) cadencées toutes les 30 à 45 minutes, des lignes principales (lignes 10 à 16) circulant toutes les heures et des lignes de proximité (lignes de 30 à 37) et lignes express ayant principalement des bus aux heures de pointes. Les lignes de correspondances (ligne de 100 à 109) nécessitent quant à elles une réservation via le service Transport à la demande (TAD). Les lignes maritimes fonctionnent, désormais, comme un dimanche avec des rotations toutes les heures. Enfin, pour mémoire, en raison de la fermeture des établissements scolaires, les lignes de proximité qui les desservait ont été suspendues depuis le lundi 16 mars. L'amplitude du réseau a également été adaptée (de 6h à 20h au maximum). Le service dédié au transport des personnes à mobilité réduite et de transport à la demande reste opérationnel.

Afin de mieux répondre aux besoins du personnel soignant ou travaillant dans un établissement hospitalier, le réseau CTRL propose un service de Transport à la demande adapté. Il est disponible sur réservation la veille du déplacement (avant 17h) au 02 97 37 85 86 (centrale de réservation ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Urbanisme : Le service urbanisme est fermé au public. En revanche, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme fonctionne en mode dégradé. Une permanence par mail ou téléphone a été mise en place pour répondre à toute demande urgente. Possibilité de saisine par voie électronique, sur une plate-forme disponible sur le portail de Lorient Agglomération, pour l'obtention de Certificats d'Urbanisme et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) afin de ne pas bloquer les actes notariés. Les chargés de Plans locaux d'urbanisme poursuivent leurs missions en télétravail sur des travaux de fond et peuvent répondre aux interrogations des communes concernant des recours ou autres sujets.

Habitat : L'accueil physique à l'Espace Info Habitat (EIH) est interrompu jusqu'à nouvel ordre. Pour les particuliers, les différentes structures restent toutefois joignables par téléphone pour le suivi de leurs dossiers, leurs demandes de subventions et également pour des conseils en économie d'énergie ou adaptation du logement - numéro vert (0 800 100 601).

Accueil des gens du voyage : une équipe d'agents est mobilisée en roulement pour l'accueil des gens du voyage, pour les tâches courantes, sur les terrains d'accueil qui sont des lieux d'habitation. Ils font œuvre de pédagogie sur les mesures d'hygiène, de distanciation sociale, de limitation des déplacements auprès d'une population par définition très mobile.

Environnement et développement durable : suivi des secteurs sensibles du trait de côte relatifs aux espaces naturels d'intérêt communautaire et des ouvrages du système d'endiguement.

Services informatiques : mise en œuvre des mesures opérationnelles de télétravail pour les agents dont les missions ont été identifiées comme prioritaires, ainsi que pour assurer la surveillance et la maintenance de certains systèmes sensibles (systèmes d'alarme des équipements de production d'eau potable par exemple).

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

